



LA GAZETTE

d'Hervilly-Montigny

Journal semestriel n° 3 - Juillet 2015

Le mot du maire

Mesdames et Messieurs Hervillois Montignois

Le mois de juin est maintenant terminé nous entrons dans la période la plus chaude de l'année. J'espère de tout cœur que cet été sera moins catastrophique et que nous n'aurons plus ces violents orages qui ont fait plus que perturber notre quotidien.

Je remercie les bénévoles qui ont aidé les concitoyens dans le besoin au sein de notre commune.

Je vous souhaite, ainsi que l'ensemble du conseil municipal de très bonnes vacances.



Page 1

Sommaire :

<i>Page 1</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page 3</i>	<i>État civil</i>
<i>Page 4</i>	<i>Numéros utiles</i>
<i>Page 5 à 15</i>	<i>Compte rendu de réunion de janvier à juillet</i>
<i>Page 16 à 18</i>	<i>Hervilly et son histoire</i>
<i>Page 19</i>	<i>Commémoration du 8 mai 2015</i>
<i>Page 20</i>	<i>Coulées de boues à Hervilly et Montigny</i>
<i>Page 21</i>	<i>Nouvelle Association Hervilly-Montigny Loisirs</i>
<i>Page 22 et 23</i>	<i>Recette d'été</i>
<i>Page 24 à 26</i>	<i>Jeux</i>
<i>Page 27</i>	<i>Remerciements / Petits Rappels</i>

Vous possédez des documents relatifs à la commune (archives, historiques, journaux, photographie anciennes de sites, d'événements divers etc.), et vous souhaitez en faire profiter vos concitoyens ?

*Confiez-les à Gaëtan DODRÉ (1 rue de Bretagne à Hervilly) ou à la mairie !
Nous pourrons les faire paraître dans le journal semestriel et sur le site*

internet. Les documents vous seront rendus le jour même. N'hésitez pas à écrire des articles ! Ce journal est ouvert à tous.

Merci d'avance de votre participation

Page 2

ÉTAT CIVIL

Naissances

Melle Bonnel Maëlle née le 8 janvier 2015

Mariage

Aucun entre janvier et juillet 2015

† Décès

Aucun entre janvier et juillet 2015

Page 3

Adresses et numéros utiles

Mairie Hervilly :

14 rue de Bretagne

Tél: 09 62 25 37 42

Fax : 03 22 86 68 13

Ouverture au public : Lundi et Jeudi de 17h à 19h



Centre

antipoison : 0825 812 822

Sans Abri : 115

Enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116000

Numéros utiles :

SICAE Roisel : 03 22 86 45 45

Gendarmerie Roisel : Rue de Cambrai 03 22 86 45 17

Hopital de Péronne : Place du jeu de Paume 03 22 83 60 00

Hopital Saint-Quentin : avenue Michel de l'Hospital 03 23 06 73 01

École Hervilly : 03 22 86 68 13

Page 4

La vie de la commune

Réunion 7

Conseil Municipal du Lundi 23 février 2015 à 18h30

Présents : Mme PAUX, Mme CARLIER, Melle TRUJILLO, Mr JACQUET, Mr WILKOMM, Mr DODRÉ, Mme LEDOUX, Mr BEERNAERT, Mme SAUVÉ

Absent Excusé : Mr MONDOT

Absent : Mr BONNEL

1) Compte rendu des délégués

● **SIAEP** (Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable) : La réunion du 22 décembre 2014 commence par un long rapport sur la qualité de l'eau dans notre secteur, la tarification et la consommation moyenne des ménages. Ce rapport est consultable sur le site www.service.eaupotable.fr.

Des travaux à la station de pompage sont à prévoir, en effet un problème d'étanchéité a été observé au niveau du toit et certaines conduites d'eau vont également être changées.

Il a également été question de la dette de l'emprunt du SIAEP prévu sur la période 2007-2024. Pour info, sur les 150 000 euros il reste 91 000 euros à rembourser. Dans la prévision d'une très grosse pluviométrie, une digue autour du puits est à l'étude, elle permettrait une mise en sécurité de celui-ci. En effet, par malheur en cas d'inondation le puits serait inutilisable pendant presque 20 ans. Autre point important: le prix de l'eau au m³ n'augmente pas cette année.

Il a été aussi évoqué le bilan du fonctionnement des bornes incendie dans le village. Le conseil municipal a décidé de demander un devis pour le changement d'une borne de distribution d'eau se trouvant devant la mairie puisque celle-ci pose problème.

Page 5

• **SISCO** (Syndicat Intercommunal Scolaire de Bernes) : Suite au licenciement de Mme DEBEAUVAIS le SISCO rencontre une difficulté à recruter une personne à temps partiel.

Il n'y aura pas de centre aéré pour les vacances d'hiver 2015 dans le regroupement. Après description du bilan de l'association Familles Rurales et suite au licenciement de Mme DEBEAUVAIS, Monsieur TRUJILLO, président de l'association évoque les difficultés financières de Famille Rurales. En accord avec l'ensemble des élus du RPI, le SISCO a proposé le rachat du matériel, soit une somme de 3 000 euros (tentes, projecteurs, sono, etc...). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Une proposition a été faite aux parents concernés pour mettre leurs enfants au centre aéré de Tincourt-Boucly et de Roisel afin de les accueillir, cependant cette proposition n'a pas abouti.

Le SISCO rencontre un problème de taille : l'effectif !, en effet le nombre d'enfant par classe est inférieur à 20 enfants, alors que l'Éducation Nationale nous demande d'être à plus de 20 enfants par classe. Actuellement l'effectif total est de 76 enfants, il faudrait être à 80 enfants pour maintenir une bonne stabilité. A noter qu'aucune fermeture de classe n'est à l'ordre du jour, cependant si une fermeture devait avoir lieu, un projet de regroupement sur Bernes en accord avec l'ensemble des maires sera à l'étude.

Mademoiselle MARION Claire, actuellement en poste en tant d'éducatrice dans le regroupement réalise son BAFA via un organisme, l'objectif est de proposer un poste de BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur) à cette personne pour gérer au mieux les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) et les centres aérés. Lors des activités périscolaires du vendredi après-midi l'aide des Assistantes Maternelles est d'une grande importance.

Concernant le budget du SISCO, nous pouvons noter un excédent de 11 131 euros.

2) Point financier 2014

Afin de procéder au vote du compte administratif par l'ensemble du conseil municipal, nous attendons toujours à ce jour la validation des comptes par la perception.

Page 6

Pour l'année 2014 l'excédent de la commune s'élève à 31 282 euros. Concernant le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), son excédent est de 950 euros.

3) Demande de l'amicale des Maires

Comme chaque année, l'UDC (Union pour la Dignité des Citoyens) demande une aide pour contribuer au bon fonctionnement de cette association.

Cette année, le président de la Communauté de Communes, Monsieur BLONDELLE, nous propose d'aider cette association dans le principe 1 euro = 1 habitant. Avant de prendre une décision, l'ensemble du conseil municipal souhaite le bilan de l'activité de cette association, de plus, le conseil rappelle que les habitants de notre commune en difficulté financière peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre du CCAS, en partenariat avec la perception.

4) Travaux église

Les travaux de réaménagement de la sacristie et de la montée d'escalier menant au clocher sont en cours (mur, plafond, plancher, peinture). L'ensemble des travaux sont confiés à Monsieur FOURNIER et à notre agent communal Mr PIERRU.

En raison du mauvais état des fenêtres de la sacristie et pour permettre une meilleure isolation, nous allons les remplacer. Après étude de différents devis nous

avons retenu celui de l'enseigne CHRÉTIEN à Péronne qui nous demande une somme plus intéressante (313 euros) et un délai de fabrication plus court (première quinzaine de mars).

5) Travaux logement

Cela fait maintenant deux mois que le logement communal est loué, les travaux étant terminés depuis cette date, il reste cependant la porte d'entrée à changer. Au cours du mois de janvier l'entreprise est donc venue l'installer, dans le devis nous avons bien stipulé la présence de deux ouvrants pour permettre une ouverture plus grande mais la porte installée n'en bénéficie que d'une seule !

Page 7

Nous sommes toujours dans l'attente du changement de cette porte, si refus, nous demanderons un geste commercial important en dédommagement.

6) Tour de garde élection du 22 et 29 mars 2015

Des élections départementales ont lieu le dimanche 22 mars 2015 et en cas de second tour le 29 mars 2015. Ces élections verront l'élection dans notre canton d'un binôme homme-femme appelé Conseiller Départemental.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

	<i>1er tour 22 mars 2015</i>	<i>2ème tour 29 mars 2015</i>
<i>8h00-10h00</i>	<i>Mr JACQUET.R Mr DODRÉ.G</i>	<i>Mr JACQUET.R Mme LEDOUX.J-M</i>
<i>10h00-12h00</i>	<i>Melle TRUJILLO.A-S Mr DODRÉ.G Mr MONDOT.S</i>	<i>Melle TRUJILLO.A-S Mr DODRÉ.G</i>
<i>12h00-14h00</i>	<i>Mr WILKOMM.H Mme JACQUET.C</i>	<i>Mr WILKOMM.H Mme PAUX.I</i>
<i>14h00-16h00</i>	<i>Mme SAUVÉ.M Mme CARLIER.A</i>	<i>Mme SAUVÉ.M Mme CARLIER.A Mr MONDOT.S</i>
<i>16h00-18h00</i>	<i>Mr BEERNAERT.J Mr JACQUET.R</i>	<i>Mr BEERNAERT.J Mr JACQUET.R</i>

7) Programmation de Travaux neufs de voirie

Suite à la problématique concernant le début des travaux prévu rue de la dessous (voir compte rendu 6), nous attendons la nouvelle convention. Si un accord de principe nous est accordé nous pourrions commencer les travaux au cours du 2ème semestre 2015. Dans le même cadre, nous avons demandé à l'IME (Institut Médico-Éducatif) de s'occuper de la partie maçonnerie des massifs, pour rappel, ces jeunes ont déjà contribué au fleurissement et à la création de certains parterres de notre commune, une entière satisfaction de la part du conseil municipal.

Page 8

En ce qui concerne les panneaux et la signalétique, la commune se chargera de monter le dossier pour récupérer les subventions dans le cadre des amendes de Polices.

Les travaux concernant la rénovation et la pose de bordures à l'entrée des nouvelles habitations rue de Roisel à Hervilly et rue de Vermand à Montigny vont bientôt être réalisés. Pour rappel 60% de la prestation sera prise en charge par la commune contre 40% pour le propriétaire.

Nous allons également installer deux nouveaux radars pédagogiques afin de couvrir les 4 entrées de notre commune.

8) Divers : renforcement du réseau électrique

Nous avons reçu un courrier émanant de la Fédération d'Électricité qui nous propose l'enfouissement de la ligne haute tension et le retrait des poteaux électriques à Montigny, cette proposition concerne la ligne reliant les deux transformateurs rue de la gare. Aucune participation de la commune n'est demandée.

Questions diverses :

- Concernant l'installation d'éolienne proche de la commune, le projet est toujours en cours de validation.
- Madame SAUVÉ Marion, membre du conseil municipal, s'interroge sur son avenir au sein du conseil pour raison personnelle. Le conseil ne souhaite pas sa démission.

- Le conseil souhaite installer une lampe à l'entrée d'Hervilly (direction Roisel) et une autre rue de la dessous pour un meilleur éclairage des habitations isolées. Suite à plusieurs demandes, le conseil municipal va revoir avec la SICAE la programmation des plages horaires de l'éclairage communal pour le matin et la nuit.

- Suite aux passages des camions lors de la campagne betteravière et des intempéries, la rue de la vallée à Hervilly se détériore, le conseil municipal réfléchi à une solution pour rénover les cotés et permettre une meilleure circulation de l'eau lors de fortes averses.

La séance est levée à 20h50

Page 9

Réunion 8

Conseil Municipal du jeudi 19 mars 2015 à 18h30

Présents : Mme PAUX, Melle TRUJILLO, Mr JACQUET, Mr WILKOMM, Mr DODRÉ, Mr BEERNAERT, Mme CARLIER

Absent Excusé : Mr MONDOT, Mme LEDOUX, Mme SAUVÉ

Absent : Mr BONNEL

1) Compte rendu des délégués

SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire de Bernes) : Le compte administratif 2014 est présenté aux membres du SISCO, il est voté à l'unanimité par les membres présents. A noter : un excédent de 238 euros. Nous constatons une économie importante sur les charges de personnel par rapport à 2013 puisqu'il n'y a plus qu'un contrat CAE et que les professeurs ne font plus de garderie.

Les TAP ainsi que les études surveillées du matin et du soir rapportent en 2014 867 euros (Septembre à Décembre 2014).

Mr Jacquet propose aux membres du SISCO de réfléchir à une augmentation d'un minimum de 5% pour le budget 2015. Cela est justifié par le rachat du matériel à l'association Familles Rurales d'une valeur de 3000 euros et d'une indemnisation versée de 4000 euros pour rééquilibrer les comptes de l'association. En contrepartie Familles Rurales reversera 2500 euros au SISCO par l'intermédiaire du PSO (Prestation de Service Ordinaire).

Questions diverses : en février 2015 le SISCO devra reverser du chômage à Mlle BASSU n'ayant plus d'emploi.

Monsieur Jacquet a rencontré l'inspecteur d'académie et l'avenir reste flou quand à la fermeture d'une classe la rentrée prochaine. Environ 81 enfants sont inscrits pour cette rentrée, il faut aussi penser que beaucoup de naissance pour la période 2014-2015 sont à prévoir.

Page 10

2) Vote du Compte Administratif 2014

Le compte administratif 2014 est présenté aux membres du conseil municipal, à noter un résultat de clôture excédentaire de 31 252 euros. Pour l'année 2014 le compte administratif est encore une fois positif, il est donc voté à l'unanimité par les membres du conseil.

Vote du budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : voté à l'unanimité par les membres du conseil.

3) Programmation des travaux neufs de voiries.

Nous avons rencontré Mr DAMEL (le chef des travaux) au sujet de l'aménagement rue de la dessous à Hervilly. Il faudra prévoir quelques restrictions, de plus il y aura l'ajout d'une charretière rue de Bretagne à Hervilly suite à une nouvelle construction.

Tous les travaux vont être réalisés d'une seule traite pour présenter un dossier complet (soit environ 9 charretières) pour notre commune. Le but une fois de plus est d'accroître les possibilités de bénéficier des amendes de police. Les travaux sont prévus pour juillet-août 2015.

4) Entretien commune

Des travaux importants sont à prévoir pour la coupe des thuyas dans le cimetière, notamment pour réduire la hauteur et la largeur importante. Mr Jacquet propose aux membres du conseil l'embauche pour quelques jours de Mr Choin Maxime, pour réaliser ses travaux avec l'aide de notre agent communal et de Mr Fournier.

Les nouvelles fenêtres de la sacristie sont arrivées elles vont être installées au cours du mois de mars.

Concernant le chemin de la vallée des travaux d'aménagement sont à l'étude.

Un projet de rénovation important de la chaussée rue de Bretagne et rue de la dessous à Hervilly est en cours de validation, les frais sont à la charge de la Communauté de Communes.

Page

11

5) Questions diverses

Impôts locaux : Pour compenser une baisse des dotations de l'État versées à notre commune, Mr JACQUET propose aux membres du conseil de réfléchir à une augmentation de 1% des 4 taxes (habitation, foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la cotisation foncières des entreprises) . Cela permettrait de toujours bénéficier de dotations mais également de couvrir la baisse d'habitants dans notre commune (181 habitants en 2011- 176 en 2014).

Le garage FERREIRA à Montigny, l'unique commerçant de notre commune, souhaite installer une ligne de conduite d'eau reliant son domicile et le garage, cela engendre des travaux importants avec un passage sous la route, mais surtout un coût élevé de 4000 euros (Budgétisé par la SAUR). Une réflexion est proposée aux membres du conseil afin de procéder à un vote à la prochaine réunion pour une aide éventuelle de la commune.

La séance est levée à 20h00

Réunion 9

Conseil Municipal du jeudi 30 avril 2015 à 18h30

Présents : Mme PAUX, Melle TRUJILLO, Mr JACQUET, Mr WILKOMM, Mr BEERNAERT, Mme CARLIER, Mme LEDOUX

Absent Excusé : Mr MONDOT, Mme SAUVÉ , Mr DODRÉ,

Absent : Mr BONNEL

1) Compte rendu des délégués

SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire de Bernes) : Le jeudi 16 avril, nous avons appris officiellement la fermeture d'une classe sur notre RPI. Malgré plusieurs réunions avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, rien n'a permis de faire infléchir cette décision. Le SISCO reste mobilisé, un rassemblement aura lieu le lundi de la rentrée à Bernes et le 6 juin 2015.

Le lieu de suppression est actée sur la Commune d'Hervilly-Montigny par l'Inspection Académique, les membres du SISCO seront appelés à choisir un lieu de fermeture comme cela a toujours été fait.

EAU : Les délégués présentent les dernières informations pour le syndicat d'eau (chiffre, travaux prévus)

2) Programmation Investissement 2015 - Voirie chiffrage -

1) Une enveloppe de 19 160 euros est prévue à la Communauté de Communes de la Haute-Somme pour nos travaux, le chiffrage s'élève à 30 912 euros TTC avec

une possibilité éligibilité aux amendes de police sur 2 145 euros pour un taux de 20% de subvention possible.

Toutes les demandes de subventions éventuelles seront mises en œuvre. Toujours aucunes dates de démarrage des travaux.

2) Radars pédagogiques : un devis de 4 311, 60 euros est présenté

3) Une borne incendie sera installée par la SAUR. Accord sur investissement.

Page 13

4) Vote des 4 taxes - Bases Prévisionnelles 2015 -

Il est voté une augmentation de 1% sur les 4 taxes cette année. En effet pour rappel, aucune augmentation n'avait été fixée depuis deux années.

Taxe	Taux année 2014 (%)	Taux année 2015 (+1%)
Taxe foncière bâti	15,53	15,68
Taxe foncière non bâti	25,65	25,9
Taxe Habitation	18,89	19,07
Taxe CFE (Professionnelle)	19,29	19,48

Produit fiscal 2015 attendu 55 162 euros

Le taux de l'ensemble des 4 taxes est voté à l'unanimité des conseillers présents.

5) Présentation budget prévisionnel 2015

Le budget est présenté avec les taux votés précédemment. Il est également proposé avec l'opération « Radars pédagogiques ». Les travaux voiries ainsi que l'attribution de subventions éventuelles nominative faisant l'objet d'un budget prévisionnel supplémentaire ou d'une délibération modificative afin d'ajuster les chiffres aux opérations.

Fonctionnement **Dépense** 142 706, 44 €

Recette 111 454 €

Reporté N-1 31 252, 44 €

Investissement Dépense 8 333,39 €

Recette 35 606, 03 €

Déficit N-1 27 272, 64 €

Budget voté à l'unanimité par les conseillers présents.

Page 14

6) Présentation budget prévisionnel CCAS

En ce qui concerne les dépenses : 901, 20 €

Pour les recettes reporté N-1 901, 20 €

Le budget CCAS est voté à l'unanimité des conseillers présents

7) Organisation du 8 mai 2015

Comme chaque année la Commune organise une cérémonie ainsi qu'un vin d'honneur à la salle de motricité. Nous comptons sur la présence des conseillers pour animer cet événement.

Divers

Une maison (rue de Bretagne à Hervilly) va être en vente aux enchères sur la commune, cette dernière peut exercer un droit de préemption. La mise à prix est de 60 000 euros.

Monsieur le maire demande aux membres de réfléchir et d'aller visiter cette habitation. Il propose également de prendre des contacts pour connaître les démarches dans le cas où le conseil serait intéressé.

La séance est levée à 20h30

*Il était une fois HERVILLY - MONTIGNY
(suite du journal n°2)*

Partie 2/3

Dans son histoire manuscrite de St-Quentin de la Fons, qui reproduit ce fait légendaire, suivant le texte gravé sur la chaire en question, l'attribue à Baudouin Prière, cousin du grand seigneur d'Hervilly et, comme lui, fondateur de ce couvent. D'autre part, l'historien du Valois semble révoquer en doute la véracité de cette légende ; quoiqu'il reconnaisse l'avoir lue dans le manuscrit de l'ermite, appelé Frère François, qui lui même l'avait extraite d'une histoire de St Quentin, des antiquités du règne de St Louis et de trois autres ouvrages anciens.

En date de juillet 1283, le cartulaire de Fervacques, dont l'abbaye possédait une partie des dimes de cette paroisse, rappelle une donation qui lui a été faite par le seigneur de Harvilli.

En 1360, Robert d'Hervilly paraît comme époux de Guillemette de Hamel, et prend le nom de cette célèbre seigneurie près de Marquais: il se maria en secondes noces à Béatrix de Licques.



En 1979 son fils Robert devient le dixième seigneur de Fons-Somme, par son mariage avec l'unique héritière de cette maison. Ce seigneur, depuis Sénéchal de Vermandois, fonda l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Quentin un bénéfice qu'on

appela dès lors cantuaire ; et surpassa tous les gentishommes de son temps par sa pieuse munificence envers les églises, les prêtres et les pauvres de la contrée.

Page 16

En 1381, Robert avait un fief au terroir de Rosières. Une branche latérale de la maison d'Hervilly en avait conservé le nom et le domaine, comme il ressort de ces divers aveux mentionnés par D.Grenier. Par aveu du 25 mai 1367, Jacques de Harvilly, dit Posières, écuyer, sire de Froimontel, déclare tenir du roi, châtelain de Péronne, le quint en entier et pour toute son existence de la seigneurie d'Harvilly.

En 1367, 26 mai, Jean de Harvilly, chargée d'un quint envers son frère Jacques. Le 24 décembre 1503, Jeanne, demoiselle et héritière de Harvilly, donne aveu au roi de son fief de ce nom, manoir, domaine seigneuriaux et de la moitié de la Motte et des fossés, à l'encontre de Robert Caffauret : duquel fief dépendaient plusieurs autres à Hervilly, Hesbécourt et Roisel, surtout celui de la maison de messire Hector de la Motte, dit Buridan, chevalier.

En 1505, plus vraisemblablement qu'en 1501, cette héritière, Jeanne d'Hervilly, épousa Arthus Lecat, seigneur de Beaumont-en-Baine, à la condition que leurs descendants prendraient les armes et le nom d'Hervilly. Artus était fils de Jean Lecat, grand échanson en 1449. Sa famille posséda la seigneurie de Beaumont, après celles de Hamez et de Clastres qui lui appartenaient dès 1120. Il eut pour enfants : Antoire 1er d'Hervilly, écuyer, qui par acte du 13 mai 1578 constitua une rente au profit de Jean de Villette, dit Le Borgne ; 2ème Artus, marié à Jeanne d'Amerval, fille de Philippe, seigneur de Liancourt-Fosse ; 3ème François, souche des d'Hervilly de Devise et Canisy.

On trouve aussi, à la date de 1527, Louis d'Hervilly qui avait à Quivières la moitié d'un fief indivis avec le Chapitre de St Quentin ; et dans un aveu du 1er juin 1531, Artus Lecat, écuyer, déclare tenir du roi, comme bail (tuteur) de son fils Artus, la terre d'Hervilly, la moitié de la Motte et quelques terrages à l'encontre de l'autre moitié appartenant au chevalier Jason, seigneur à Hauteville et de plusieurs autres fiefs. Vers la même époque, cette moitié du domaine passa

à un autre possesseur, d'après cette inscription d'une tombe en pierre bleue qui se trouvait à droite de l'autel dans l'église d'Hervilly

Page 17

« Cy gist Gaucher de Fontaine en son vivant escuier du roy, seigneur de Villers-Guislain, Bouvaincourt, Hervilly en partie, mort en 1581.



Antoine II, seigneur d'Hervilly, Beaumont, n'eut point d'enfants de sa seconde femme, Louise de Sorel, qui épousa en deuxième noce Louis, comte de St Simon, gouverneur de Chauny. Son fils Jean II, mort sans postérité, lui fit ériger un monument remarquable dans le sanctuaire de l'église des Dominicains de la ville de St Quentin, en faveur desquels il perpétua la bienfaisance de ses ancêtres. C'était un vaste tableau, en marbre noir, où étaient représentés son père, sa femme et leur fille, avec cette inscription en date de 1668 :

« A la gloire de Dieu et à la mémoire de Messire Jean d'Hervilly, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, dit le Grand-seigneur de Hervilly au doyenné d'Athies, ici représenté comme le fondateur principal, ami et bienfaiteur de ce couvent »

Commémoration du 8 mai 2015

Comme chaque année, le 8 mai, votre commune commémore l'anniversaire de la victoire de la France et des alliés de la seconde guerre mondiale. Nous avons fêté le 70ème anniversaire cette année. A 11 heures une cérémonie a eu lieu au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur offert par la commune à la salle de motricité. Nous remercions le peu de personnes présentes en ce jour. Pourquoi pas organiser un marché aux fleurs pour l'année prochaine ? Voilà une piste intéressante...



Merci à Monsieur THOMAS Éric pour ses anecdotes aussi drôles les unes que les autres.

Coulées de boues du 5 juin 2015



En cette journée « de l'environnement » des coulées d'eaux boueuses ont traversés notre commune au grand regret de certaines habitations ayant subi des inondations importantes.

(Ci-contre la rue de Roisel à Hervilly)



Il était encore difficile de circuler à Montigny le lendemain matin. Le curage des fossés a été réalisé suite à cet orage.

(Ci-contre le carrefour à l'entrée de Montigny direction Jeancout)

Nouvelle Association

Hervilly-Montigny Loisirs

Comme vous avez pu lire dans les comptes rendus précédents une nouvelle association voit le jour dans notre commune il s'agit de « Hervilly-Montigny Loisirs ». En effet après une trêve de quelques années, Mr DODRÉ Gérard (ancien Président du comité des fêtes pendant 20 ans) a décidé de se lancer dans cette nouvelle aventure.

Voici la composition de cette nouvelle association :

Président : Mr DODRÉ Gérard

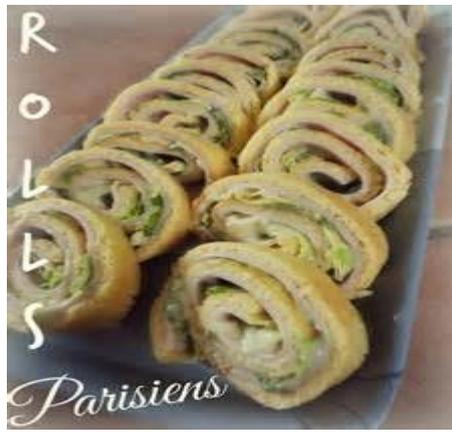
Vice-Président : Mr ROGER Maurice

Secrétaire : Mme JACQUET Claudine

Trésorier : Mr CARON Bruno

La première manifestation de cette association sera le repas du 14 juillet, mais ne vous inquiétez pas de nombreux projets vont vous être proposé très prochainement, nous comptons sur votre présence pour faire vivre notre belle commune dans la joie et la bonne humeur !

Tout bénévole sera le bienvenue ! N'hésitez pas à faire part de votre envie d'intégrer cette association auprès de la mairie, de notre page Facebook : Hervilly-Montigny infos village ou auprès des membres ci-dessus.



Rolls parisiens :

Les ingrédients pour le biscuit :

3 œufs blancs et jaunes séparés
30 ml d'eau
2 ml de sel
30g de parmesan rapé
40g de maizena
10g de farine
5ml de levure chimique
25ml d'huile

Les ingrédients pour la garniture :

4 tranches de jambon
75g de salade
150ml de mayonnaise
75g d'emmental râpé

Préparation :

- *Mélanger tous les ingrédients du biscuit sauf les blancs des œufs*
- *Monter les blancs en neige et les incorporer au mélange précédent sans trop casser les blancs*
- *Etaler la préparation sur une feuille sulfurisée ou en silicone et enfourner bas du four 9 minutes à 200 degrés*
- *Une fois le biscuit cuit, l'enrouler et laisser refroidir au frigo pendant 1 heure*
- *Sortir le roulé du frigo et le dérouler*
- *Mettre les 4 tranches de jambon, mélanger la salade coupée en*

petits morceaux avec la mayonnaise et étaler sur le jambon avant de saupoudrer avec l'emmental râpé

- Rouler le tout et le faire tenir avec des pics, puis couper en rondelles tous les deux centimètres environ

Mousse de thon



Ingrédients :

5 feuilles de basilic lavées

80g de thon au naturel égoutté

80g de fromage fouetté Madame Loic nature au sel de Guérande

10 ml de jus de citron

Poivre

Préparation :

- *Hacher le basilic et le thon*
- *Ajouter le fromage fouetté Madame Loic au sel de Guérande et le jus de citron*
- *Poivrer et mixer*
- *Servir bien frais avec des bâtonnets de crudités*

JEUX

Mots croisés

2													2
3		■				■							3
4				■								■	4
5			■							■			5
6								■					6
7		■					■						7
8						■							8
9									■			■	9
10					■								10
11			■					■					11
12							■						12
■	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	■

SUDOKU

	4		3		2		9			
3		8			1			4	5	
9							8			
					8	4		2	5	
8	5								9	1
		1	7		5	2				
					2					9
1	9					7		3		2
					5	6		3		1

Solution page 26 - Ne trichez pas

Page

25

SOLUTION DES MOTS CROISES

■	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	■
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

1	D	O	D	U	█	E	N	G	A	G	E	E	1
2	O	R	A	N	G	S	O	U	T	A	N	S	2
3	U	█	M	E	R	█	M	E	T	T	R	E	3
4	C	S	A	█	A	V	A	R	I	E	E	█	4
5	E	T	█	E	V	I	D	E	R	█	G	A	5
6	T	E	R	M	I	T	E	█	E	R	I	N	6
7	T	█	O	P	T	E	█	P	R	O	S	E	7
8	E	M	U	L	E	█	P	U	A	N	T	S	8
9	M	A	T	E	R	I	E	L	█	D	R	█	9
10	E	M	E	T	█	M	I	L	L	I	E	R	10
11	N	B	█	T	I	A	N	█	E	N	E	E	11
12	T	O	M	E	R	█	T	O	U	S	S	E	12
█	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	█

SOLUTION SUDOKU

5	4	1	3	6	2	9	7	8
3	2	8	9	1	7	6	4	5
9	7	6	4	5	8	1	2	3
6	3	9	1	8	4	2	5	7
8	5	2	7	3	6	4	9	1
4	1	7	5	2	9	8	3	6
7	6	2	2	4	1	5	8	9
1	9	4	8	7	5	3	6	2
2	8	5	6	9	3	7	1	4

Page



● Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous invitons à respecter votre voisinage et le bien être de chacun, concernant l'entretien de vos espaces verts, vos loisirs et bricolage il vous est demandé de respecter les horaires mis en place :

Autorisation tous les jours de la semaine : 8h à 12 h et de 13h30 à 19h30

Autorisation dimanche et jours fériés de 10h à 12h

● Suite à de nombreuses réclamations, un dernier rappel est fait aux propriétaires d'animaux domestiques (chiens, chats, chèvres) ; La divagation dans la commune ne sera plus tolérée, l'animal trouvé errant sera confié au refuge de ROUVROY ou auprès du SAS Amiens, merci de votre compréhension.

● Cette année, tous les fils d'eau ont été nettoyés par l'employé communal, il vous appartient, comme l'indique le Code Rural, d'entretenir le vôtre, cela ne vous prendra que quelques minutes et permettra d'occuper notre employé à d'autres tâches.

Nous vous souhaitons à tous une agréable période estivale.